

# COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 MARS 2015 19H00 A CHARLIEU

Présents : M LARGER Stéphane, M CHETAÏL René, M MATRAY Jean-Luc, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M ANTOINAT Guy, M POINTET Pierre, M BERTHELIER Bruno, M LACROIX Jérémie, Mme NORHADIAN-URBAIN Sandrine, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc, M PALLUET Joël, Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes, M CROZET Yves, M THORAL Yves, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLEN Marie-Christine, Mme DULAC Myriam, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Excusés : M GROSDENIS Henri remplacé par M LARGER Stéphane, Mme MONTANES Véronique, Mme VAGINAY Hélène remplacée par M ANTOINAT Guy, Mme LAPALUS Sylvie, Mme DESBOIS Martine, M AUGAGNEUR Gilles, M MARC Gérard, M PRETRE Daniel, M BONNEFOND Michel.

Pouvoirs : Mme MONTANES Véronique à M MATRAY Jean-Luc, Mme LAPALUS Sylvie à M POINTET Pierre, Mme DESBOIS Martine à M BERTHELIER Bruno.

Election d'un secrétaire de séance : M René CHETAÏL (Belleroche)

Adoption à l'unanimité du PV de la dernière séance (19 février 2015)

<b>TABLEAU DES VOTES</b>	
	<b>Début de séance</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>37</b>
<b>Nombre d'absents non remplacés</b>	<b>6</b>
<b>Nombre de présents</b>	<b>31</b>
<b>Nombre de pouvoirs</b>	<b>3</b>
<b>Votes comptabilisés</b>	<b>34</b>

Monsieur le Président accueille M Patrick SCARABELLO, Percepteur de la trésorerie de Charlieu.

## **Compte-rendu des décisions du Président**

- Rédaction du DCE pour l'achat d'un logiciel de facturation RGI : décision de retenir la proposition du bureau d'études INDDIGO pour l'analyse fonctionnelle des besoins pour le suivi et la gestion de la RGI sur les 9 communes du secteur de Belmont, soit 3 000 € HT (4 jours x 750 €).
- Remises gracieuses : 631.49 € accordées sur le secteur de Charlieu et 76.50 € sur le secteur de Belmont (sur les redevances 2014)
- Décision de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Loire Hte Loire une ligne de trésorerie d'une durée d'un an de 1 000 000 € (un million d'euros) à partir du 20/03/2015 destinée à faciliter l'exécution budgétaire. Ce concours permettra de mieux maîtriser les flux financiers, d'envisager un assouplissement des rythmes des paiements et d'éviter une mobilisation trop précoce des emprunts budgétés. Euribor 3 mois + 1.40 %. Pas de frais de non utilisation.



## **FINANCES/BUDGETS**

M Robert FRACHISSE, Vice-Président en charge des finances, présente un diaporama à l'ensemble du Conseil qui montre les économies que va réaliser la collectivité sur l'année 2015, les différents programmes en cours (THD, maison des services, voie verte, ateliers partagés), l'évolution prévisible des recettes fiscales prenant en compte l'évolution des bases d'imposition et l'augmentation des taux d'imposition de 2 % votés au DOB ainsi que les recettes en dotation et les incertitudes sur l'attribution du FPIC. Il présente également les comptes administratifs des différents budgets avec l'affectation des résultats, les comptes de gestion établis par le percepteur et les budgets primitifs. L'ensemble des délibérations soumises au Conseil figure ci-dessous :

Pour le vote des comptes administratifs M. le Président quitte la salle.

Mme Isabelle DUGELET prend la présidence de l'assemblée et soumet au vote les comptes administratifs.

### **- COMPTE ADMINISTRATIFS 2014**

#### **Compte administratif budget annexe Nouvelles Zones**

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF NOUVELLES ZONES 2014</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de 2014
<b>Section d'investissement</b>	<b>22 141.87</b>		<b>- 23 838.32</b>	<b>- 1 696.45</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>15 975.78</b>	<b>0</b>	<b>- 1 591.57</b>	<b>14 384.21</b>
<b>Total</b>	<b>38 117.65</b>	<b>0</b>	<b>- 25 429.89</b>	<b>12 687.76</b>

#### **Vote du compte administratif et du compte de gestion.**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

#### **Compte administratif budget annexe TOUS FADEL**

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF TOUS FADEL 2014</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de 2014
<b>Section d'investissement</b>	<b>1 595.48</b>		<b>- 2 215.69</b>	<b>-620.21</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>9 774.48</b>	<b>0</b>	<b>- 849.41</b>	<b>8 925.07</b>
<b>Total</b>	<b>11 369.96</b>	<b>0</b>	<b>- 3 065.10</b>	<b>8 304.86</b>

#### **Vote du compte administratif et du compte de gestion.**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

#### **Compte administratif budget annexe SPANC**

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF SPANC 2014</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de 2014
<b>Section d'investissement</b>	<b>29 123.01</b>		<b>7 153.91</b>	<b>36 276.92</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>26 967.20</b>	<b>0</b>	<b>- 18 415.31</b>	<b>8 551.89</b>
<b>Total</b>	<b>56 090.21</b>	<b>0</b>	<b>- 11 261.40</b>	<b>44 828.81</b>

**Vote du compte administratif et du compte de gestion.**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

**Compte administratif budget SCOT**

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF SCOT 2014</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de 2014
<b>Section d'investissement</b>	<b>107 105.82</b>		<b>36 400.32</b>	<b>143 506.14</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>6 827.35</b>	<b>0</b>	<b>45 224.84</b>	<b>52 052.19</b>
<b>Total</b>	<b>113 933.17</b>	<b>0</b>	<b>81 625.16</b>	<b>195 558.33</b>

**Vote du compte administratif et du compte de gestion.**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

**Compte administratif budget annexe boues.**

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF BOUES 2014</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de 2014
<b>Section d'investissement</b>	<b>2 894.54</b>		<b>0</b>	<b>2 894.54</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>49 186.35</b>	<b>0</b>	<b>92 489.93</b>	<b>141 676.28</b>
<b>Total</b>	<b>52 080.89</b>	<b>0</b>	<b>92 489.93</b>	<b>144 570.82</b>

**Vote du compte administratif et du compte de gestion.**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

**Compte administratif budget annexe Ateliers partagés**

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF Ateliers partagés 2014</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de 2014
<b>Section d'investissement</b>	<b>138 780.11</b>		<b>- 602 509.09</b>	<b>- 463 728.98</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>45 593.17</b>	<b>0</b>	<b>- 5 048.11</b>	<b>40 545.06</b>
<b>Total</b>	<b>184 373.28</b>	<b>0</b>	<b>-607 557.20</b>	<b>- 423 183.92</b>

**Vote du compte administratif et du compte de gestion.**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

**Compte administratif budget annexe déchets ménagers Canton de Belmont.**

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET DECHETS MENAGERS 2014</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de 2014
<b>Section d'investissement</b>	<b>86 861.86</b>		<b>49 793.17</b>	<b>136 655.03</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>74 731.38</b>	<b>0</b>	<b>60 331.87</b>	<b>135 063.25</b>
<b>Total</b>	<b>161 593.24</b>	<b>0</b>	<b>110 125.04</b>	<b>271 718.28</b>

**Vote du compte administratif et du compte de gestion.**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

**Compte administratif budget annexe déchets ménagers Pays de Charlieu.**

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET DECHETS MENAGERS 2014</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de 2014
<b>Section d'investissement</b>	<b>67 413.77</b>		<b>- 12 776.20</b>	<b>54 637.57</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>224 973.65</b>	<b>0</b>	<b>62 248.10</b>	<b>287 221.75</b>
<b>Total</b>	<b>292 387.42</b>	<b>0</b>	<b>49 471.90</b>	<b>341 859.32</b>

**Vote du compte administratif et du compte de gestion.**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

**Compte administratif budget annexe Enfance jeunesse**

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF ENFANCE JEUNESSE 2014</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de 2014
<b>Section d'investissement</b>	<b>- 19 102.95</b>		<b>- 2 514.59</b>	<b>-21 617.54</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>34 719.85</b>	<b>25 952.95</b>	<b>58 375.90</b>	<b>67 142.80</b>
<b>Total</b>	<b>15 616.90</b>	<b>25 952.95</b>	<b>55 861.31</b>	<b>45 525.26</b>

**Vote du compte administratif et du compte de gestion.**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

**Compte administratif budget principal.**

Conforme aux comptes du receveur.

<b>COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2014</b>				
	Résultat à la clôture de l'exercice 2013	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2014	Résultat de clôture de 2014
<b>Section d'investissement</b>	<b>-674 025.42</b>		<b>-22 224.40</b>	<b>-696 249.82</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>921 156.42</b>	<b>240 945.42</b>	<b>695 345.41</b>	<b>1 375 556. 41</b>
<b>Total</b>	<b>247 131.00</b>	<b>240 945.42</b>	<b>673 121.01</b>	<b>679 306.59</b>

**Vote du compte administratif et du compte de gestion.**

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

M. le Président reprend la présidence du Conseil.

**- AFFECTATIONS DE RESULTATS ET BUDGETS PRIMITIFS 2015****Budget primitif annexe "Nouvelles Zones"**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2014 (compte 001) : - 1 696.45 € (déficit)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2014 (compte 002) : 14 384.21 € (excédent)

**Délibération pour l'affectation des résultats**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote du budget primitif annexe "Nouvelles Zones"**

<b>BUDGET PRIMITIF NOUVELLES ZONES 2015</b>		
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	<b>15 696.45</b>	<b>15 696.45</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>14 384.21</b>	<b>14 384.21</b>

**Délibération pour le vote du budget primitif :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Budget primitif annexe "TOUS FADEL"**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2014 (compte 001) : - 620.21 € (déficit)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 620.21 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2014 (compte 002) : 8 305.34 € (excédent)

**Délibération pour l'affectation des résultats**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote du budget primitif annexe "TOUS FADEL"**

<b>BUDGET PRIMITIF TOUS FADEL 2015</b>		
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	<b>19 120.21</b>	<b>19 120.21</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>30 105.34</b>	<b>30 105.34</b>

**Délibération pour le vote du budget primitif :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Budget primitif annexe "Autorisations Droit des Sols"**

**Délibération pour créer un budget annexe dédié**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote du budget primitif annexe "ADS"**

<b>BUDGET PRIMITIF ADS 2015</b>		
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	<b>27 500</b>	<b>27 500</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>64 200</b>	<b>64 200</b>

**Délibération pour le vote du budget primitif :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Budget primitif annexe "SPANC"** (Service Public d'Assainissement Non Collectif)

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2014 (compte 001) : 36 276.92 € (excédent)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2014 (compte 002) : 8 551.89 € (excédent)

**Délibération pour l'affectation des résultats**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote du budget "SPANC"**

<b>BUDGET PRIMITIF SPANC 2015</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>39 150.92</b>	<b>39 150.92</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>89 671.89</b>	<b>89 671.89</b>

**Délibération pour le vote du budget primitif :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Budget primitif annexe "SCOT"**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2014 (compte 001) : 143 506.14 € (excédent)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2014 (compte 002) : 52 052.19 € (excédent)

**Délibération pour l'affectation des résultats**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote du budget primitif annexe "SCOT"**

<b>BUDGET PRIMITIF SCOT 2015</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>252 010.14</b>	<b>252 010.14</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>60 561.19</b>	<b>60 561.19</b>

**Délibération pour le vote du budget primitif :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

### **Budget primitif annexe "Boues"**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2014 (compte 001) : 2 894.54 € (excédent)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2014 (compte 002) : 141 676.28 € (excédent)

### **Délibération pour l'affectation des résultats**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

### **Vote du budget "Boues"**

<b>BUDGET PRIMITIF BOUES 2015</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>2 894,54</b>	<b>2 894,54</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>342 676.28</b>	<b>342 676.28</b>

### **Délibération pour le vote du budget primitif :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

### **Budget primitif annexe "Ateliers partagés"**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2014 (compte 001) : - 463 728.98 € (déficit)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2014 (compte 002) : 86 825.06 € (excédent)

### **Délibération pour l'affectation des résultats**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

### **Vote du budget primitif annexe "Ateliers partagés"**

<b>BUDGET PRIMITIF ATELIERS PARTAGES 2015</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>782 228.98</b>	<b>782 228.98</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>86 825.06</b>	<b>86 825.06</b>

### **Délibération pour le vote du budget primitif :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

### **Budget primitif annexe "Déchets ménagers" Canton de Belmont**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2014 (compte 001) : 136 655.03 € (excédent)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2014 (compte 002) : 135 063.35 € (excédent)

### **Délibération pour l'affectation des résultats**



Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote du budget primitif annexe "Déchets ménagers" Canton de Belmont**

<b>BUDGET PRIMITIF DECHETS MENAGERS 2015</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>211 100</b>	<b>211 100</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>664 608</b>	<b>664 608</b>

**Délibération pour le vote du budget primitif :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Budget primitif annexe "Déchets ménagers" Pays de Charlieu**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2014 (compte 001) : 54 637.57 € (excédent)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 0 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2014 (compte 002) : 287 221.75 € (excédent).

**Délibération pour l'affectation des résultats :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote du budget primitif annexe "Déchets ménagers" Pays de Charlieu**

<b>BUDGET PRIMITIF DECHETS MENAGERS 2015</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>175 857.57</b>	<b>175 857.57</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>2 278.977.75</b>	<b>2 278.977.75</b>

**Délibération pour le vote du budget primitif :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Budget primitif annexe "Enfance jeunesse"**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2014 (compte 001) : -21 617.54€ (déficit)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 28 937.54 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2014 (compte 002) : 38 205.26 € (excédent)

**Délibération pour l'affectation des résultats :**

Pour :

Contre :

Abstention

## Vote du budget primitif annexe "Enfance jeunesse"

<b>BUDGET PRIMITIF ENFANCE JEUNESSE 2015</b>		
	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement</b>	<b>232 567.54</b>	<b>232 567.54</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>1 184 925</b>	<b>1 184 925</b>

### **Délibération pour le vote du budget primitif :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

### **Budget primitif principal**

Résultat d'investissement reporté de l'exercice 2014 (compte 001) : -696 249.82 € (déficit)

Affectation du résultat de fonctionnement (compte 1068) : 746 804.82 €

Résultat de fonctionnement reporté de l'exercice 2014 (compte 002) : 628 751.59 € (excédent)

### **Délibération pour l'affectation des résultats**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

### **Vote des taux de fiscalité**

Conformément à l'avis du Conseil lors du Débat d'Orientation Budgétaire le budget principal a été établi avec une hausse des taux de 2% soit :

**CFE à 22,79 %,**

**TH à 9,53 %,**

**TFNB à 1,89 %**

Le Président rappelle les mesures fortes engagées depuis le début du mandat pour réduire les dépenses de fonctionnement, travail renforcé par la démarche de mutualisation en cours, le tout dans un contexte de baisse drastique des dotations de l'Etat. Il réprecise les importants programmes d'investissement engagés, le risque de perte du FPIC lié aux règles d'attribution tenant compte de la pression fiscale. Il rappelle enfin qu'avec cette augmentation proposée, la fiscalité de la collectivité restera la plus basse par rapport aux autres EPCI du département.

### **Proposition : Voter formellement les taux ci-dessus.**

Pour : 32

Contre : 2

Abstention : 0

### **Durée d'amortissement de fonds de concours**

Pour mémoire des fonds de concours ont été versés à la commune de Pouilly sous Charlieu pour la participation de la communauté aux travaux d'assainissement pour la part utile à la zone d'activité intercommunale pour un montant de 90 846.36 € (entre 2013 et 2014).

### **Proposition : Solder l'amortissement de ce fonds de concours en 1 année.**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

De même en 2012, 1 602.86 € ont été financés par la Communauté au SIEL pour des travaux télécom sur la zone de ST Denis de Cabanne

**Proposition : Solder l'amortissement de ce fonds de concours en 1 année.**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

**Vote du budget primitif principal**

<b>BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2015</b>		
	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Section d'investissement</b>	<b>5 230 620.04</b>	<b>5 230 620.04</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	<b>8 687 763.16</b>	<b>8 687 763.16</b>

**Délibération pour le vote du budget primitif :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0



**RESSOURCES HUMAINES**

- **Mise à jour annuelle du tableau des effectifs :**

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

M Pascal DUBUIS, Vice-Président en charge des ressources humaines, explique qu'il appartient à l'assemblée communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services, il s'agit de valider la situation au 1<sup>er</sup> mars 2015 qui tient compte des décisions successives du conseil (suppression ou création de poste)

**Délibération pour le vote du tableau complet :**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Information sur les avancements de grade liés à l'ancienneté sous réserve avis CAP**

Les dossiers seront soumis à la CAP pour avis après quoi le conseil communautaire sera saisi par les créations suppressions de postes.



**ENFANCE JEUNESSE**

- **Mise en place de chantiers jeunes** : Mme Isabelle DUGELET, Vice-Présidente en charge du service à la population, explique que ce dispositif existait sur le secteur de Belmont au profit de l'accueil de jeunes intercommunal. Il s'agit désormais de l'étendre au territoire.

Cette proposition a pour but de favoriser l'implication, la participation des jeunes dans la vie locale et de valoriser leur image tout en leur permettant de concrétiser des projets collectifs. Le principe s'articule comme suit : la collectivité (communauté de communes ou commune) fait une proposition d'activités de loisirs (non régie par le code du travail) qui devront se dérouler dans le cadre réglementaire des accueils de jeunes existants sur le territoire. En termes d'organisation, la collectivité d'accueil de l'activité fournit le matériel nécessaire à la réalisation de celle-ci. L'encadrement est assuré par un animateur de la structure porteuse de l'accueil jeunes ou ados et une personne de la collectivité d'accueil, chacun des encadrants devant être déclaré auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale par la structure porteuse conformément à la réglementation. Une fois l'activité achevée

conformément à la prévision, la collectivité apporte une aide au projet conçu au sein d'un accueil de jeunes (séjours, visites, participation à un évènement...) à raison de 4€ par jeune et par heure consacrée au « chantier ». Cette aide sera versée uniquement à la réalisation du projet collectif sur présentation d'un état produit par la structure porteuse de l'accueil de jeunes ou l'accueil de loisirs ados, elle vient impérativement en déduction de la participation des familles.

**Proposition :**

- **Institue le dispositif d'aides en faveur des projets collectifs de jeunes en proposant des chantiers à la communauté de communes,**
- **Précise que l'aide apportée, dans le cadre défini ci-dessus, sera de 4 € par jeune et par heure consacrée au chantier ; elle sera versée sur production d'un état récapitulatif établie par la structure porteuse de l'accueil de jeunes ou l'accueil de loisirs ados du territoire intercommunal, elle vient impérativement en déduction de la participation des familles pour la réalisation d'un projet collectif,**
- **Prévoit que les activités de loisirs proposées soient définies au préalable sur la base de la fiche projet type,**
- **Précise que la validation des fiches « projet » est déléguée au Président conformément à l'article L 5211-10 du CGCT dans la limite des crédits définis par le Conseil.**
- **Dit qu'une dépense de 1 000 € sera prévue au budget annexe Enfance Jeunesse en fonctionnement.**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

M Jean-Luc FAVARD demande si ce dispositif à un lien avec les chantiers internationaux ? Il est répondu que non. Mme Christiane LONGERE demande qui est responsable des travaux ? Mme Isabelle DUGELET répond que c'est le centre de loisirs. M Robert FRACHISSE précise que cette dépense de 1 000 € concerne uniquement les chantiers proposés par la Communauté de Communes et non pas ceux des communes. Mme DUGELET précise que chaque commune peut prendre une délibération similaire pour mettre en place ce dispositif pour des chantiers communaux. M Marc LAPALLUS ajoute que ce dispositif permet de responsabiliser les jeunes.

- **Information :** Renouvellement à prévoir de la DSP pour le multi accueil d'Ecoche au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Le cahier des charges sera présenté au prochain conseil



**ENVIRONNEMENT**

Le Conseil Communautaire a validé le principe d'un avenant d'une année pour le contrat bords de Loire mené en partenariat avec Roannais Agglomération. Dans ce cadre une convention de groupement est à formaliser pour permettre la réalisation d'actions communes en 2015 comme les actions de lutte contre les plantes invasives, la participation de la Communauté sera de 37,70 % après déduction faite des aides de l'agence de l'eau et 40 % pour les actions de coordination.

**Proposition : Autorise le Président à signer la convention de groupement pour 2015 avec Roannais Agglomération.**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0



**TOURISME**

M Bruno BERTHELIER, Vice-Président en charge du tourisme informe le Conseil de l'avancement du projet voie verte notamment pour ce qui est de l'acquisition du foncier. Conformément à ce qui avait été prévu la Communauté de Communes deviendrait propriétaire à l'issue de la vente de 4 305 ml de la RD 482 à St Nizier jusqu'à la RD4 à Charlieu.

Coût du foncier : 4 305 € nets de TVA

Coût démantèlement : 169 870,35 € HT

Frais de notaire et taxes associées : 3 371,56 € TTC.

**Proposition : Autorise le Président à signer les actes pour l'acquisition de l'emprise de la future voie verte avec Réseau ferré de France. Sollicite une aide de 30 % de la Région Rhône Alpes via le contrat de Pays sur les frais de démantèlement soit 50 961,10 €.**

M. BERTHELIER précise également que des subventions européennes pourraient être également obtenues.

M Jean-Victor THEVENET explique que plusieurs ouvrages sont à remettre en état suite aux travaux réalisés par RFF (par l'entreprise intervenue pour son compte). Il précise que si des réclamations sont faites par les riverains elles seront transmises à la Communauté de Communes et que cette année la commune ne ferait pas l'entretien des abords pour des raisons liées à la sécurité. M Bruno BERTHELIER ajoute que dès que l'achat sera conclu, il faudra sécuriser les ouvrages qui ne sont pas en bon état, et que RFF a accepté sur notre sollicitation de refaire intervenir une entreprise pour remise en état des sols.

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0



## **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

M le Président informe que l'analyse des offres pour l'acquisition d'un logiciel ADS est achevée.

3 entreprises ont été sélectionnées.

	Prix (solution 1 et option 1) sur 40 points	Technique sur 60 points	Total sur 100 points
OCI Urbanisme	40	39	79
<b>GFI</b>	<b>27,6</b>	<b>54</b>	<b>81,6</b>
SIRAP	39,4	38	77,4

**L'offre la plus avantageuse sur les critères prix et technique est GFI pour un montant de 28 065 € HT sur une durée de 4 ans (dont 16 248€ HT en investissement et 11 817 €HT en fonctionnement)**

M Bruno BERTHELIER demande si ce montant inclut les formations aux secrétaires de mairies, ce que confirme M Marc LAPALLUS, qui répond également à M Pierre POINTET que la somme des 28 000 € HT a bien été budgétisée. M Marc LAPALLUS ajoute que les secrétaires de mairies ne pourront consulter que les données de leur commune et non de tout le territoire. M. Valorge précise que l'outil présenté par le candidat retenu est très ergonomique, facile d'accès et évolutif, et que des économies seront par ailleurs faites par rapport aux prévisions budgétaires sur l'acquisition de mobilier pour le service ADS.

**Proposition : Valide l'offre de GFI pour un montant de 28 065 € HT sur une durée de 4 ans et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles.**

### **Questions diverses :**

- **La FDSEA de la Loire** a sollicité la Communauté de Communes pour un soutien financier leur permettant d'accueillir le congrès de la FNSEA, environ 1 200 congressistes. L'OT a mis à disposition de la documentation touristique en nombre suffisant pour assurer une large promotion de notre territoire.

**Proposition : Etablir un partenariat assurant la promotion du territoire en contre partie d'une aide financière de 1000 € pris sur le budget général.**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **L'association Familles Rurales** qui porte le Relais de Service Public à Pouilly sollicite une aide financière (en 2014 1 000 € avaient été accordés) pour 2015. Le rapport d'activité reçu ce jour laisse apparaître un déficit 2014 de 9 798.65 €. Budget prévisionnel 2015 est prévu à hauteur de 21 883 € (en dépenses et recettes). En 2012 : 118 passages, en 2013 : 199 et en 2014 : 202. Mme Isabelle DUGELET souligne l'intérêt d'avoir une telle structure sur le territoire notamment avec le départ de la CAF programmé dans les mois à venir. Par ailleurs l'origine géographique du public s'élargit chaque année.

**Proposition : Reconduire l'aide de 1 000 € en 2015.**

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

- **Démonstration utilisation de désherbeur thermique le 13 avril.** Monsieur le Président informe les communes qu'elles recevront dans les prochains jours un mail pour l'organisation de cette démonstration ainsi que le choix du lieu.
- **SPANC :** M Joël PALLUET informe que l'agence de l'eau va mettre en place des subventions pour la réhabilitation des installations non conformes. Les particuliers devront faire la demande à la Communauté de Communes. Le Conseil Communautaire est favorable à l'unanimité et autorise le Président à signer la convention avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.  
Il ajoute qu'une aide sera aussi attribuée par l'agence de l'eau pour les contrôles qui seront réalisées sur les installations neuves.  
**Le Conseil est favorable à l'unanimité au dépôt du dossier d'aide pour la réalisation de ces contrôles (environ 4 000 € de recettes annuelles)**
- **Eau potable :** Les communes qui sont en régie au niveau de l'eau potable doivent impérativement retourner les documents pour l'étude interscot.
- **Rappel :** Visite du cinéma Les Halles le 26 mars 2015 pour tous les conseillers municipaux du territoire
- **Maison des services :** Le local des routiers va prochainement être en travaux, il faut donc leur trouver rapidement un nouveau local sur une des communes du territoire.
- **Prochaines élections :** Tous les résultats devront être transmis à la mairie de Charlieu.
- **Prochain conseil communautaire :** **Le 15 avril 2015** au lieu du 16 avril.